

MAITRE D'OUVRAGE : SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

INTITULE DE L'AFFAIRE : ETUDE SUR LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN SARTHE AMONT ET ELABORATION DE PROGRAMMES D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SAGE

NOM DU REDACTEUR : RAPHAEL ZYLBERMAN (SUEZ CONSULTING) / ERIC LE BORGNE (SbS)

LIEU DE LA REUNION : SAINT-LEONARD-DES-BOIS (72) / VISIOCONFERENCE **DATE DE LA REUNION :** 14/11/2023

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 14/11/2023 : SUEZ – 15/11/2023 : SbS

LISTE DES PARTICIPANTS :

<u>PRENOM - NOM</u>	<u>ORGANISME</u>	<u>Présent</u> (<input checked="" type="checkbox"/> visio)	<u>Excusé</u>
<input type="checkbox"/> M. Eric LE BORGNE	SbS – Sage Sarthe amont	X	
<input type="checkbox"/> M. Pascal DELPIERRE	Président de la CLE Sarthe amont	X	
<input type="checkbox"/> Mme Adelaïde DEJARDIN	CdC des Coevrons – CLE Sarthe amont et Sarthe aval	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Raphaël ZYLBERMAN	SUEZ Consulting	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Max MENTHA	SUEZ Consulting	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Hervé BRYJA	Chambre régionale Commerce & Industrie Pays de la Loire		X
<input type="checkbox"/> Mme Hélène ANQUETIL	OFB Pays de la Loire – DR Bretagne	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Alain ANDRE	UFC Que Choisir 72	X	
<input type="checkbox"/> M. Alexis ROBERT	Hydrogéologue – Conseil départemental de la Mayenne	X	
<input type="checkbox"/> M. Benoit PREVOST	AELB - Orléans	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Hugo TEIGNE-SOULIGNAC	DREAL Centre Val de Loire (de bassin)	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Mme Anaïs PLAÏ	SDE 61	X	
<input type="checkbox"/> M. Mickaël CRUCHON	Chargé de mission quantitative – Conseil dép. de la Mayenne	X	
<input type="checkbox"/> M. Jean-Alexandre DACHARY	Fédération départementale pêche et Milieux Aquatique Sarthe		X
<input type="checkbox"/> Mme Marie-Laure PIAU	Fédération dép. pêche et Milieux Aquatique Mayenne	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Jean HENAFF	Sarthe Nature Environnement	X	
<input type="checkbox"/> Mme Florence PAIN	Vice-présidente de la CLE Sarthe amont	X	
<input type="checkbox"/> Mme Maud COURCELAUD	AELB	X	
<input type="checkbox"/> Mme Annick KERELLO	AELB	X	
<input type="checkbox"/> M. Julien FERET	Hydrogéologue – SDE / Conseil départemental de l'Orne	X	
<input type="checkbox"/> M. Jérôme JAMET	Fédération départementale Pêche et Milieux Aquatique Orne	X	
<input type="checkbox"/> Mme Alice HAUMONT	DDT 53	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Mme Christelle LANDELLE	DDT 72	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Mme Catherine SCHAEPELYNCK	Chambre d'agriculture Pays de la Loire	X	
<input type="checkbox"/> M. Florian PAPIN	Chambre d'agriculture Normandie	X	
<input type="checkbox"/> Mme Roxanne ANCKAERT	Chambre d'agriculture Normandie	X	
<input type="checkbox"/> M. Adrien LAUNAY	Conseil régional des Pays de la Loire	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Mme Marie-Laure PIAU	FDPPMA 53	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Mickaël BLOT	DREAL Pays de la Loire	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Samir BRIHI	Conseil Dep. Sarthe	X	
<input type="checkbox"/> Mme S. MELBRI et G. BOUR	Animateurs captages prioritaires Sarthe	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Michel COUDER	Maire Courcival	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Mme Anne KIENTZLER	DRAAF Pays de la Loire		X
<input type="checkbox"/> M. Florian DELAUNAY	Chambre d'agriculture Pays de la Loire	<input checked="" type="checkbox"/>	

DOCUMENTS ANNEXES :

Type	Nom
Support de présentation	Presentation COTECH 8.pptx

OBJET DE LA REUNION : COTECH Présentation Outil Dynamique

■ Ordre du jour

- Introduction de M. DELPIERRE (Président de la CLE)
- Éléments de contexte
- Objectifs et périmètre de l'outil dynamique
- Présentation de l'outil dynamique
- Conclusion

■ Éléments de contexte

Mme SCHAEPELYNCK (CA PDL) salue le travail effectué à la suite des demandes, remarques et besoins de l'étude.

- 1) Elle rappelle que, selon elle, les méthodes permettant de définir les gammes de définition des débits objectifs d'étiages (DOE) n'ont pas été validées. De plus celle-ci s'interroge sur le fait de s'interdire de faire varier ces gammes de DOE, ou bien faire varier les DOE hors de ces gammes au sein de l'outil qui est proposé.
- 2) Mme SCHAEPELYNCK s'interroge également sur l'utilisation d'une échelle mensuelle dans les analyses sachant que cela n'est cohérent avec une réalité de terrain, en effet, hors élevage, l'agriculture réfléchit plutôt par cycle de production.
- 3) Mme SCHAEPELYNCK remet en question l'aspect obligatoire d'intégrer la gestion de crise à l'outil et donc à l'étude HMUC.
- 4) Mme SCHAEPELYNCK met en avant la nécessité de disposer d'analyses socio-économiques et le besoin de disposer de cette vision pour que l'ensemble des décisions soient pris en connaissance de cause sur l'ensemble des volets.
- 5) Finalement, Mme SCHAEPELYNCK souhaiterait disposer d'échanges bilatéraux entre les réunions du comité technique

Mme PAIN (Vice-présidente de la CLE) comprend la demande de travail par période mais se questionne sur le bien fondé d'une étude socio-économique connaissant le manque de données notamment lié au secteur agricole. Une définition précise de ce que l'on entend par étude socio-économique est également attendue.

Mme COURCELAUD (AELB) alerte sur la posture que l'ensemble de ce groupe de travail tient. Elle comprend qu'il existe selon les membres des attentes particulières mais qu'il est très dommageable de casser la dynamique du travail réalisé jusque-là. Elle fait part, à titre personnel et pour relayer les sentiments de plusieurs membres du cotech, de leurs déceptions de voir le manque de confiance de la chambre d'agriculture envers le cotech en mettant copie les Préfets de leur dernier courrier. Pour rebondir sur le 2nd point de Mme SCHAEPELYNCK, Mme COURCELAUD indique que l'étude permet d'obtenir, le plus finement possible, des données au mois et que celles-ci permettront de travailler par la suite sur la saisonnalité. Concernant le point n°4, Mme COURCELAUD indique qu'une étude socio-économique aura plus sa place au moment de passer à l'action (CT eau, PTGE...).

M. MENTHA (Suez Consulting) prend la parole et répond aux questionnements de Mme SCHAEPELYNCK :

- 1) Il met en avant que le guide HMUC répond partiellement à la première interrogation, cette démarche de guide est en pleine évolution/révision et valorisera des études HMUC réalisées et encore en cours. Les méthodes proposées aujourd'hui sont les méthodes les plus abouties

obtenues au travers de différentes études menées par le bureau d'étude. Celles-ci se basent sur les principes du SDAGE et de son guide HMUC. C'est en respectant ces dernières qu'il sera possible de répondre aux objectifs d'une telle étude. Ainsi, se permettre de sortir de ces gammes ici proposées reviendrait à sortir des objectifs de l'étude HMUC. **M. LE BORGNE (Sbs)** ajoute que ces méthodes ont été préalablement présentées et discutées et que même s'il acte que les informations transmises lors des cotech sont très souvent denses, il est toujours laissé du temps en aval de ces réunions pour transmettre ces remarques et questionnements, comme ont pu le faire à plusieurs reprises les chambres d'agriculture.

- 2) L'étude permet en effet une description fine à l'échelle du mois. L'outil permettra de réfléchir par la suite à une agrégation éventuelle par sous-période, permettant ensemble de visualiser comment pourra être défini la résolution temporelle de la gestion structurelle.
- 3) M. MENTHA indique que la gestion de crise n'est en effet pas le sujet principal d'une étude HMUC mais les analyses proposées répondent au marché défini par la CLE. L'étude apportera donc un éclairage intéressant à ce sujet, permettant de voir comment la gestion de crise est aujourd'hui et de se questionner sur la manière dont elle pourrait être redéfinie. Elle a donc pour objectif, sur ce sujet, d'engager une réflexion sur la gestion conjoncturelle en lien avec les éléments nouveaux dont nous disposons et non d'aboutir à des prescriptions opposables en la matière.

M. LE BORGNE (Sbs) rappelle l'histoire et le contexte dans lequel l'étude s'inscrit. En effet, cette étude a été initiée, à l'origine, à la suite des demandes des services de l'état et acteurs locaux (dont la chambre d'agriculture de la Sarthe). Ces derniers souhaitaient notamment disposer de données complémentaires à l'étude de détermination des débits de référence concernant les définitions de gestion de crise des unités de gestion de la Bienne et des affluents mayennais. Concernant les analyses socio-économiques, il n'a jusqu'au courrier d'avril dernier des chambres d'agriculture jamais été question d'en réaliser sur le bassin de la Sarthe amont. Il est rappelé que lors du lancement de l'étude, le bassin Sarthe amont n'était pas considéré comme un bassin à fort déficit, et qu'en comparaison avec d'autres territoires, cette évaluation reste d'après ce que l'on sait aujourd'hui en partie vraie, même si nous commençons d'ores et déjà à identifier des secteurs géographiques et d'usages plus tendus que d'autre. **M. LE BORGNE (Sbs)** rappelle également que l'étude HMUC n'a pas de vocation réglementaire et que tout restera à construire ensemble par la suite. Enfin, Il est rappelé que l'animateur de la CLE se propose régulièrement de réaliser des points avec les membres du cotech pour les éclairer, et si besoin faire le lien avec le bureau d'étude et les institutions s'il ne peut apporter des éléments sûrs. Il réitère donc sa proposition auprès de l'ensemble des membres.

M. DELPIERRE (Président de la CLE) conclut ce point en indiquant qu'il entend qu'il peut exister des positionnements nationaux des chambres d'agriculture ou tout autre usager. Néanmoins, les séances en CLE et en comité technique n'ont pas, selon lui, vocation à devenir des tribunes pour ces messages. La devise de chacun des membres de ce comité technique doit être de répondre aux enjeux de la gestion équilibrée de l'eau du territoire du bassin versant de la Sarthe amont, pour aujourd'hui et demain.

■ Présentation de l'outil

■ Volumes prélevables en période de basses eaux

Les membres du cotech saluent le travail réalisé mais font part des difficultés de lecture de l'outil.

M. MENTHA (Suez Consulting) rappelle qu'une annexe, présentant l'ensemble des éléments de l'outil et permettant d'appréhender les fonctionnalités, sera envoyée à l'ensemble des acteurs avant la prochaine réunion qui consistera à utiliser ce même outil. Cette annexe permettra également aux acteurs, lors de la réunion, de disposer d'une base explicative pour pouvoir avoir un regard critique quant aux futurs résultats.

M. ANDRE (UFC 72) se demande si, lors de la présentation des éléments de l'outil permettant le calcul des volumes prélevables, les périodes de référence prises pour afficher les usages passés ne sont pas trop étendues.

M. MENTHA (Suez Consulting) rappelle le besoin de périodes larges pour les approches statistiques, les périodes retenues (20 dernières années et 10 dernières années) permettent tout de même de rendre compte de l'évolution des usages.

M. JAMET (FDPPMA 61) trouve la compréhension du graphique des courbes d'habitats mis en perspectives avec les DOE difficile.

Mme ANQUETIL (OFB) propose d'ajouter la gamme de débits écologiques, définie en phase antérieure, sur ce même graphique. Celle-ci propose également d'enlever les DOE des mois printaniers et du mois automnal car ces derniers ne sont pas régis par les mêmes règles que le cœur de l'été. Finalement, elle propose d'exprimer les pourcentages en termes d'écart plutôt que de fraction.

M. FERET (SDE 61), à la lecture des informations présentées sur le graphique et tableau propre au volet biologique, se demande ce qui serait satisfaisant d'obtenir (notamment en termes de surface utile aux espèces).

Mme ANQUETIL (OFB) explique que ces niveaux de satisfaction s'apprécient au cas par cas et dépendent fortement des caractéristiques de chaque station, des courbes obtenues et de l'hydrologie générale du cours d'eau. Elle rappelle également l'importance d'une approche par comparaison de scénarios.

M. LAUNAY (CR PdL) s'étonne de voir autant varier les gammes de définition des DOE d'un mois à l'autre.

M. MENTHA (Suez Consulting) indique que ces variations sont représentatives des situations rencontrées, en lien avec l'évolution forte qu'il peut y avoir sur l'hydrologie et les usages entre deux mois consécutifs.

Mme COURCELAUD (AELB) rappelle la nécessité de disposer d'un guide de lecture de l'ensemble de ces éléments.

Mme ANQUETIL (OFB) demande si l'outil sera disponible et utilisable par chacun.

M. LE BORGNE (Sbs) répond que pour gagner du temps, il a été acté par le SBS que l'outil soit propriété du BE Suez. Ainsi l'Agence de l'Eau Loire Bretagne évaluera l'intérêt ou non de rendre l'outil libre. D'où le caractère expérimental de la démarche.

Il est demandé par les membres du cotech de rendre plus lisible et compréhensible les aspects relatifs au fonctionnement des milieux au sein de l'outil. Les membres souhaiteraient pouvoir disposer d'éléments leur permettant de savoir jusqu'où il est acceptable d'aller concernant le volet milieu.

L'annexe explicative de l'outil sera transmise en amont de la prochaine réunion (au minimum une semaine avant). Une attention particulière sera apportée aux aspects relatifs aux milieux, afin qu'ils soient mieux compris par les membres du cotech.

- **Volumes prélevables en période hors basses eaux**

Mme ANCKAERT (CRA Normandie) demande à avoir plus d'explication quant aux méthodes appliquées sur ces analyses car, par manque de temps, ce sujet n'avait pas été abordé lors d'un précédent COTECH.

M. MENTHA (Suez Consulting) explique ainsi les éléments présentés notamment à la diapositive 9 de la présentation. Ce dernier ajoute que ces éléments figureront dans l'annexe mentionnée plus tôt.

M. LE BORGNE (Sbs) complète en indiquant que les volumes prélevables hivernaux sont encadrés pour certains territoires par le SDAGE Loire Bretagne. Même si le bassin versant de la Sarthe amont n'est pas encadré de manière restrictive par le SDAGE pour définir ces volumes prélevables hivernaux (du fait de son affectation à l'orientation 7B-2 et non ZRE), il avait été considéré nécessaire de les définir afin de disposer d'un maximum d'éléments de connaissance. Afin de partir d'une base, la démarche sera initiée sur la base des éléments du SDAGE et pourra éventuellement être adaptée pour répondre aux enjeux locaux.

Mme ANCKAERT (CRA Normandie) demande qu'au sein de l'annexe soit présentés divers exemples de situations (comparaison de différents couples DOE – VP par exemple) pour voir comment interagissent les différents éléments de l'outil entre eux.

M. MENTHA (Suez Consulting) indique que cela sera ajouté à l'annexe en question.

Mme SCHAEPELYNCK (CA PDL) souhaiterait pouvoir disposer avant le prochain cotech de plusieurs scénarios (bas, médian et haut) pour chaque point étudié avec l'outil et au sein de chacune des unités de gestion

M. LE BORGNE (Sbs) répond que la demande du cotech était justement de pouvoir disposer d'éléments pour définir en conscience des objectifs. Ainsi l'outil permettra d'être beaucoup plus fin que seulement 3 scénarios.

Au sein de l'annexe explicatif, sera présenté les éléments permettant de comprendre le protocole mis en œuvre (sur la base de la disposition 7D-4 du SDAGE)
Des exemples fictifs de calculs seront intégrés à l'annexe pour éclairer les membres.

- **Prise en compte des éléments climatiques :**

Aucune question particulière sur ce point

- **Répartition des volumes prélevables**

Mme COURCELAUD (AELB) indique le besoin de bien organiser la réunion et la rencontre au sujet de la répartition des volumes prélevables entre usages réglementés et notamment laisser assez de temps pour la discussion.

M. LE BORGNE (Sbs) rebondit et indique que cette réunion se déroulera très certainement sur une journée entière.

Mme SCHAEPELYNCK (CA PDL) indique également le besoin de la présence, à cette réunion, des acteurs qui connaissent réellement le territoire pour que ces derniers puissent apporter leurs regards particuliers sur chaque unité de gestion individuellement.

M. LE BORGNE (Sbs) répond que le cotech dispose d'une assez bonne représentation pour répondre aux différents enjeux. Seule la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) qui est plus que concernée par ces enjeux quantitatifs (industriels et AEP) n'est pas présente, bien qu'elle ait été conviée.

Il est demandé pour le prochain cotech que les chargés de mission du bureau d'étude participent en présentiel.

Une sollicitation des élus, mais également des agents de la CUA en charge de l'AEP sera réalisée, tout en ayant en tête la difficulté de les raccrocher à l'étude en cours.

- **Prise en compte des solidarités amont-aval :**

Aucune question particulière sur ce point

- **Conclusion**

M. MENTHA (Suez Consulting) rappelle que lors de la dernière réunion, il a été demandé de rassembler les éléments obtenus, à l'échelle de chaque unité de gestion, au sein de fiches de synthèse. Le temps imparti à la réunion étant écoulé, la structure de ces fiches est très brièvement présentée aux membres du comité. M. MENTHA propose alors d'annexer ces fiches au présent compte-rendu de réunion et demande aux acteurs de critiquer ces dernières par écrit.

M. LE BORGNE (Sbs) rappelle qu'il sera nécessaire de bloquer rapidement une journée entière et s'assurera qu'un maximum d'élus soient présents pour que l'ensemble des acteurs se sentent à l'aise avec les choix qui seront pris. M. LE BORGNE propose de laisser une semaine, après réception de ce document, aux membres pour réagir. Un sondage (Doodle) sera également créé, pour pré-identifier une date propice à la réunion sur le mois de décembre.